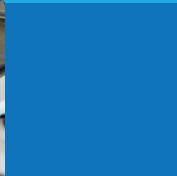
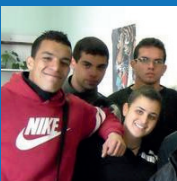


Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens

Fiche pays système d'éducation et de formation : **Algérie**

Yusuf Kocoglu, Lead, Université du Sud Toulon-Var
Décembre 2014



Rapport commandité par l'OCEMO dans le cadre du programme Méditerranée Nouvelle Chance (MedNC)

Rapport suivi par Michèle Mansuy, responsable du pôle études et recherche de l'OCEMO



Fiche pays système d'éducation et de formation : Algérie

Données de cadrage général sur la population	3
Le système d'enseignement en Algérie	4
L'enseignement primaire	6
L'enseignement secondaire	6
La formation professionnelle	7
Echecs et abandons dans le système éducatif algérien	9
L'enseignement supérieur	10
Conclusion	11

Table des illustrations

Tableaux

Tableau 1 : Elèves inscrits dans l'enseignement primaire et moyen (en millions)	6
Tableau 2 : Structure type de l'enseignement secondaire en Algérie	6
Tableau 3 : Taux de réussite au Baccalauréat, session de juin 2007	7
Tableau 4 : Evolution des établissements de formation professionnelle	8
Tableau 5 : Effectifs de la formation professionnelle	9

Graphiques

Graphique 1 : Pyramide des âges (2010)	3
Graphique 2 : Répartition cumulée de la population algérienne par tranche d'âge	4
Graphique 3 : Effectifs des étudiants dans l'enseignement supérieur dans le champ du MESRS (en milliers)	11

Schéma

Schéma 1 : Structure du système d'éducation en Algérie	5
--	---

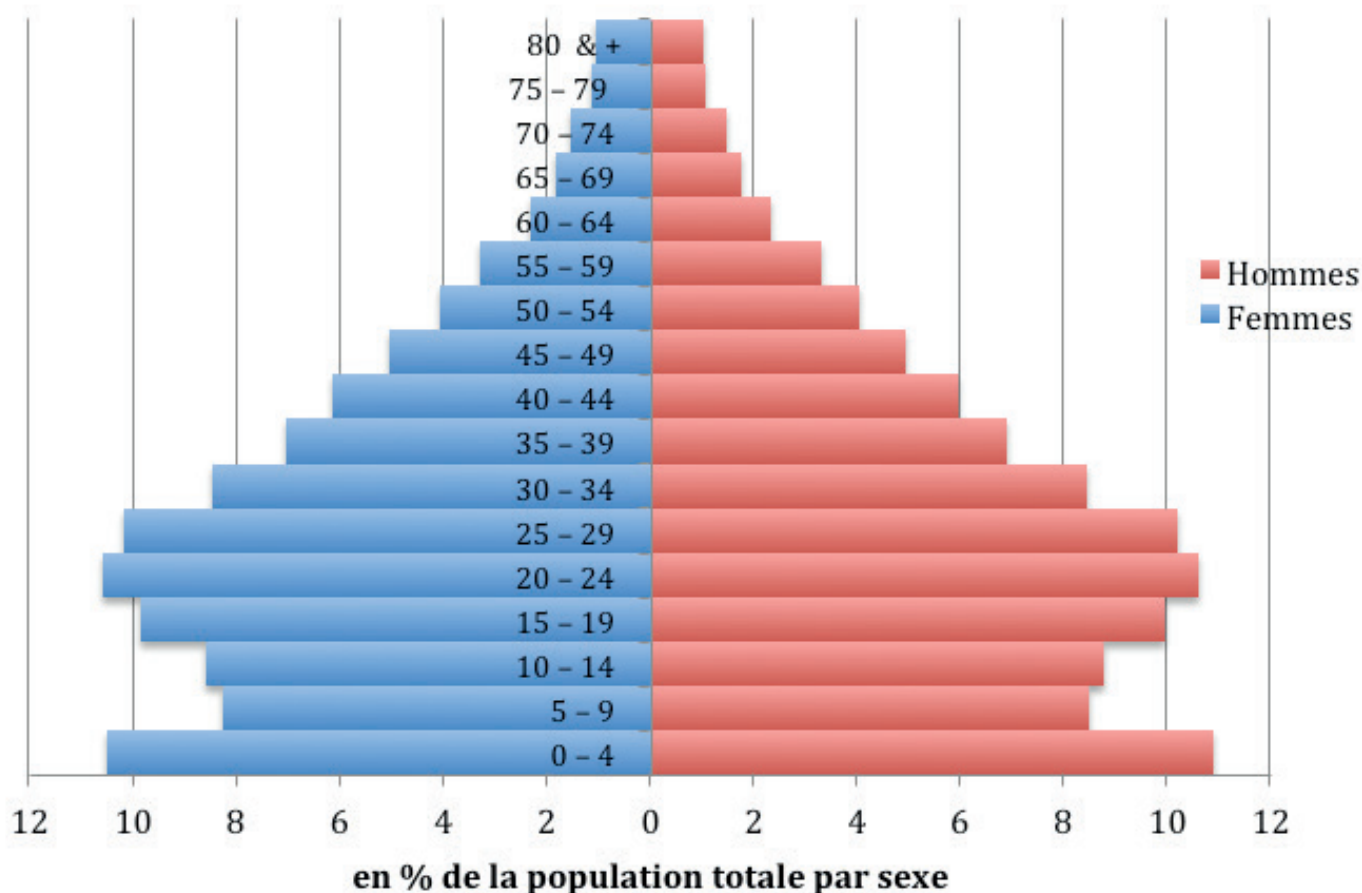


Données de cadrage général sur la population

L'Algérie compte près de 36 millions d'habitants dont près de **30%** ont moins de 15 ans et près de **40%** ont entre 15 ans et 34 ans. La pyramide des âges de l'Algérie (Graphique 1) indique bien que la population âgée de 15 à 29 ans constitue un élément central des enjeux de ce pays. Le taux d'accroissement naturel est de **2%** par an, ce qui indique encore une croissance soutenue de la population sur les prochaines années.

D'après le rapport élaboré par le Conseil National Economique et Social (CNES), il existe dans ce pays 6 400 000 analphabètes (soit **21,3%** de la population). Ce taux était de **31,6 %** en 1998 et représentait une population de près de 7,5 millions de personnes dont **27,2%** âgés de moins de 15 ans (en 2006).

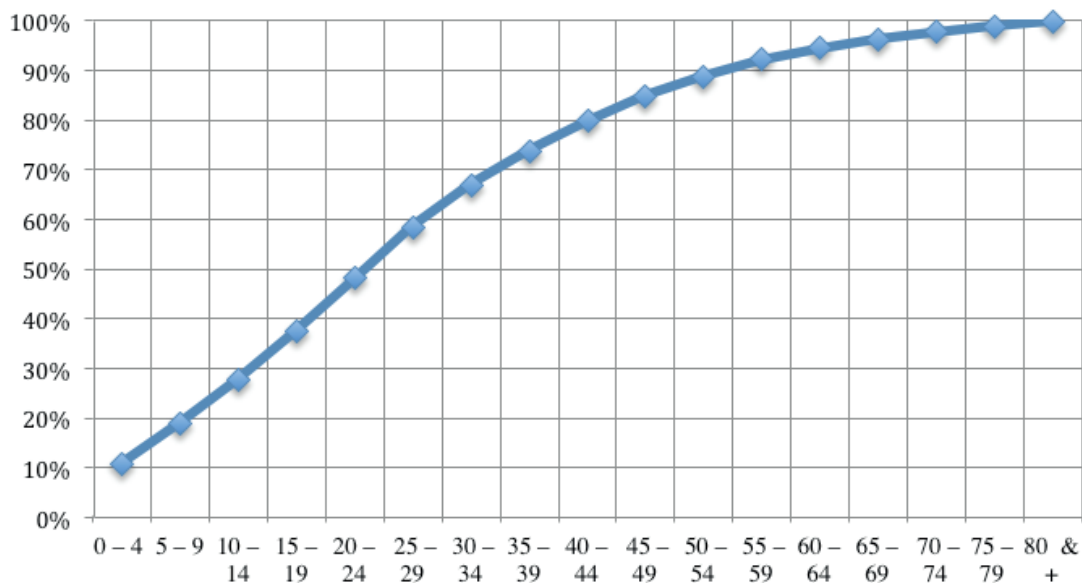
Graphique 1 : Pyramide des âges (2010)



Source : ONS



Graphique 2 : Répartition cumulée de la population algérienne par tranche d'âge



Source : ONS

Note de lecture : 48% de la population a moins de 24 ans.

Le système d'enseignement en Algérie

C'est la loi d'orientation sur l'éducation du 23 janvier 2008, réactualisant l'ordonnance du 16 avril 1976, complétée par une série de lois et décrets de 2008 qui organise l'éducation et la formation en Algérie. Le ministère de l'Éducation nationale gère l'enseignement des niveaux primaires à la fin du lycée alors que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'occupe de l'enseignement supérieur et le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnel est en charge de la formation professionnelle.

À partir de 1972, date de l'arabisation de l'enseignement, le français se voit conférer le statut de langue étrangère ou langue seconde. L'expérience de la mixité a été tentée pendant une courte période dans les années 80, avant d'être abandonnée sous la pression des fondamentalistes. L'arabe est donc la langue d'enseignement obligatoire durant les neuf années de l'école obligatoire. Le français est enseigné à partir de la troisième année et dans certains cours avancés en mathématiques et en sciences.

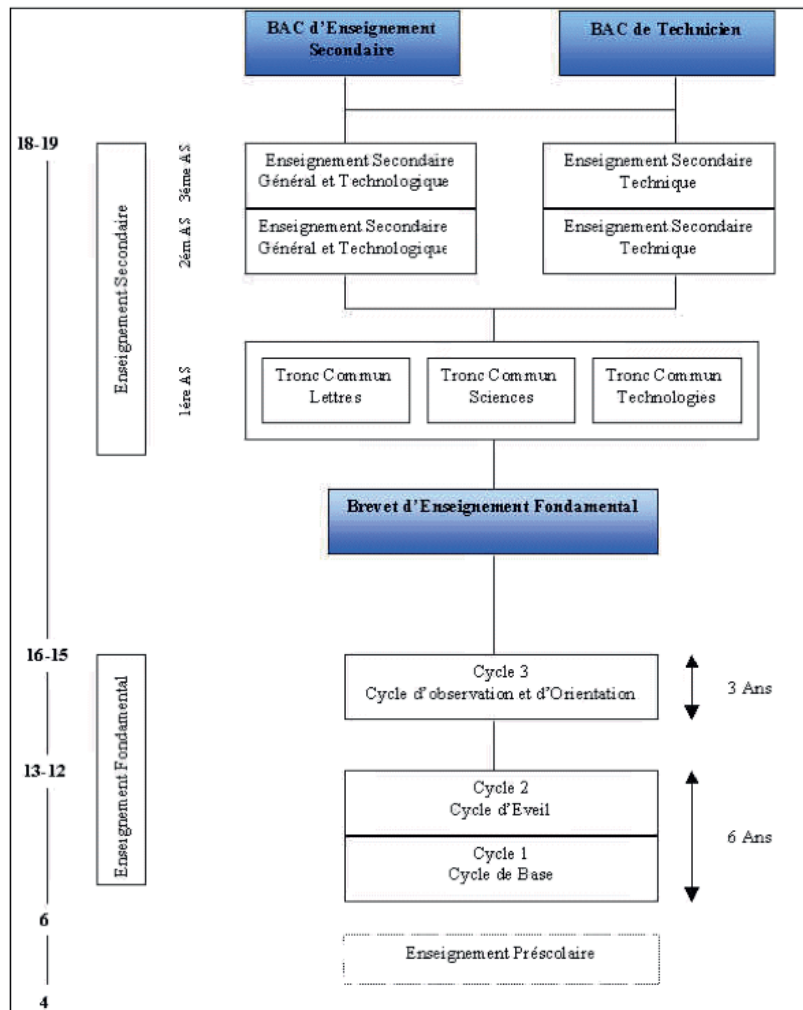
L'enseignement en Algérie est structuré de la façon suivante :

- > L'enseignement préscolaire non obligatoire.
- > L'enseignement fondamental, obligatoire et gratuit, d'une durée de neuf années.
- > L'enseignement secondaire général et technique.
- > L'enseignement supérieur.
- > La formation professionnelle.



Schéma 1 : Structure du système d'éducation en Algérie

Algérie : structure du système de l'enseignement scolaire (2001)



Note: Depuis 2003-04 l'enseignement fondamental comprend l'enseignement primaire, d'une durée de cinq ans, et l'enseignement moyen, d'une durée de quatre ans.

L'enseignement fondamental est obligatoire, il concerne les enfants âgés de 6 à 16 ans soit 9 années d'éducation obligatoire. Depuis 2003-2004, il est divisé en deux grands blocs : l'enseignement primaire d'une durée de 5 ans dispensé dans les écoles primaires et l'enseignement moyen (4 ans) dispensé dans les collèges. La fin de scolarité dans l'enseignement primaire est sanctionnée par un examen final ouvrant droit à la délivrance d'une attestation de succès. Le Brevet d'Enseignement Moyen (BEM) permet de valider la fin de la scolarité obligatoire. La réussite au Brevet se décide en fonction à la fois des résultats de la 9ème année de scolarité et des moyennes obtenues à l'examen du BEM. Si officiellement, la

scolarisation est obligatoire de 6 à 16 ans, dans les faits en raison des redoublements relativement fréquents, elle s'étend de 6 à 19 ans. Au niveau de la 9ème année de formation, un tiers des effectifs de chaque classe est composé de redoublants¹.

1 « L'échec scolaire en Algérie : La faute à qui ? », Réflexion, daté du mercredi 08 janvier 2014, http://www.reflexiondz.net/L-echec-scolaire-en-Algerie-La-faute-a-qui_a15682.html

L'enseignement primaire

L'enseignement primaire et moyen concerne en 2011/2012 près de 6,4 millions d'enfants dont **48%** de filles (Tableau 1). Le nombre d'inscrits dans l'enseignement obligatoire est relativement stable sur les trois dernières années mais en baisse par rapport aux débuts des années 2000 (6,8 millions d'élèves).

Les chiffres concernant les taux de réussite aux examens fluctuent de manière surprenante d'une année à l'autre sans qu'une explication soit avancée par le

ministère. Ainsi, le taux de réussite à l'examen de fin de cycle primaire en 2012 est de **84%** soit 5 points de plus par rapport à l'année 2011², tandis que le taux de réussite au BEM a atteint **72%** en 2012 contre **44%** en 2007, **59%** en 2009 et **70%** en 2011³. Ce résultat indique que près de **30%** des élèves du collège n'ont pas réussi l'examen pour accéder au Lycée. Les élèves en échec au BEM peuvent s'inscrire dans une formation professionnelle ou rejoindre la vie active s'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

Tableau 1 : Elèves inscrits dans l'enseignement primaire et moyen (en millions)

	2011/12	2010/11	2009/10
Primaire	3,43	3,35	3,31
Moyen	2,92	2,98	3,05
Total	6,35	6,33	6,36

Source : ONS, L'Algérie en quelques chiffres ; Résultats 2009-2011, n°42, édition 2012

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire d'une durée de trois ans est divisé en deux grands parcours : l'enseignement général et l'enseignement technologique. L'enseignement secondaire est dispensé dans trois types d'établissements : lycées d'enseignement général ; lycées d'enseignement technique (technicums) ; lycées polyvalents (enseignement général et technologique). La première année de l'enseignement secondaire repose sur trois « tronc commun » : « lettres » (langues et disciplines sociales) ; « sciences » (sciences naturelles, sciences

physiques et mathématiques) ; « technologie » (mathématiques, sciences physiques, dessins techniques et technologie). L'enseignement secondaire qu'il soit général ou technologique est organisé en filières à compter de la deuxième année. L'orientation des élèves des tronc communs de la première année vers les profils techniques ou généraux se décide en fin d'année, selon les vœux des élèves, leurs résultats scolaires et les exigences de la carte scolaire. L'examen du baccalauréat marque la fin des études de l'enseignement secondaire.

Tableau 2 : Structure type de l'enseignement secondaire en Algérie

	Lycée d'enseignement L général	ycée d'enseignementL echnique	ycée d'enseignement général et lycée d'enseignement technique
Spécialités	Sciences exactes Sciences naturelles et de la vie Lettres et sciences humaines Lettres et langues étrangères Lettres et sciences religieuses	Électronique Électrotechnique Mécanique Travaux publics et de construction Chimie Techniques de comptabilité	Génie mécanique Génie électrique Génie civil Gestion et économie
DiplômesB	ac de l'enseignementB secondaire	ac technique	Bac de l'enseignement secondaire option "technologie"



L'enseignement secondaire concerne pour l'année 2011/12 près de 1,3 million de jeunes contre 1,1 million en 2009/10 soit une hausse de près de **8%** en deux ans. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à fréquenter l'enseignement secondaire : elles représentent **57%** des inscrits. La sur-représentation des filles dans l'enseignement secondaire est en partie liée à leur meilleur taux de réussite à l'examen du brevet des collèges. Mais cette sur-représentation se poursuit dans l'enseignement supérieur où elles représentent près de **60%** des effectifs. Selon le CNES, ce phénomène est dû à des raisons sociologiques et économiques, étant donné que l'école est perçue par les filles comme un espace d'émancipation et un moyen de promotion sociale. C'est ce qui les pousse à persévérer dans leurs études. Théoriquement, la tranche d'âge de scolarisation dans l'enseignement secondaire se situe entre 15 et 18 ans, mais en réalité cette tranche d'âge s'étend de 15 à 21 ans

en raison des redoublements. La scolarisation dans l'enseignement secondaire concerne un peu moins du tiers de la population des élèves de 15 à 18 ans (**25%** dans l'enseignement général, **4%** dans l'enseignement technologique et **2%** dans l'enseignement technique).

Le taux de réussite global au BAC en 2012⁴ a été de **59%**⁵ avec une forte présence de filles puisqu'elles représentent près des deux tiers des lauréats (Tableau 3). Les élèves qui ont échoué par deux fois au baccalauréat peuvent s'inscrire dans des classes « spéciales » dans les lycées pour bénéficier d'un enseignement centré sur les matières fondamentales dans chaque filière. Dans ce même cadre, des cours de soutien sont dispensés aux élèves inscrits au baccalauréat. Ces cours sont donnés quotidiennement dans les classes des lycées, le soir, après le déroulement normal des heures de cours.

Tableau 3 : Taux de réussite au Baccalauréat, session de juin 2007

	Bac Général	Bac Technique
Inscrits (en milliers)	621,3	45,8
dont Femmes	371,0	15,8
% de Femmes	60%	34%
Taux de réussite	41,9	68,4
Femmes	43,7	69,95
Hommes	39	67,6

La formation professionnelle

Créé en 2002, l'enseignement professionnel est un enseignement à la fois académique et qualifiant, dispensé dans des Instituts d'Enseignement Professionnel (IEP). Il conduit vers des diplômes visant principalement l'insertion professionnelle avec possibilité de poursuite d'études. Il est organisé autour de la notion générale d'alternance qui permet de combiner enseignement et formation en entreprise (il comporte 8 semaines par an de formation en milieu professionnel). Le cursus d'enseignement professionnel est organisé en deux cycles de deux années chacun et un cycle passerelle supérieur de 18 mois.

Le premier cycle, accessible aux élèves de 4^{ème} année de l'enseignement moyen admis au cycle post-obligatoire, est sanctionné par le DEP1, conférant le niveau 3 de qualification. Le second cycle, accessible aux candidats titulaires du DEP1, est sanctionné par le DEP2, conférant le niveau 4 de qualification. Une passerelle supérieure DEP2-TS est ouverte aux candidats titulaires du DEP2, elle leur permet de préparer le diplôme de technicien supérieur, conférant le niveau 5 de qualification.

⁴ Le ministère de l'éducation en Algérie ne publie pas officiellement les résultats aux épreuves du Brevet et du BAC. La publication la plus récente (2012) émanant de l'ONS présente les chiffres de la session de 2007. Les taux de réussite présentés ici pour les années postérieures à 2007 sont issus des articles de la presse nationale relatant le communiqué du Ministre.

⁵ Le taux de réussite au BAC a brutalement chuté à 44% en 2013, dans son communiqué repris par la presse nationale, le Ministre de l'éducation ne donne aucune explication à cette chute.



Les instituts résidentiels⁶ :

> Les CFPA ou centres de formation professionnelle et de l'apprentissage sont financés à **100%** par l'Etat. Ces centres ont pour vocation de développer des formations de niveau 1 (ouvrier spécialisé), de niveau 2 (ouvrier qualifié), de niveau 3 (ouvrier hautement qualifié) et de niveau 4 (technicien). Ces centres ont des annexes localisées dans des zones rurales pour assurer des formations de proximité. Les principales critiques qui leur sont adressées sont leur faible lien avec le monde des entreprises et que l'alternance se déroule principalement *intra muros* et souvent dans des ateliers ayant un équipement adapté aux spécialités enseignées.

> Les Instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle ou INSFP. Le but de ces établissements est d'accueillir les jeunes sortant de l'enseignement secondaire et de les mener jusqu'aux niveaux de technicien (niveau 4) et de techniciens supérieurs (niveau 5). Les INSFP fonctionnent selon le même principe pédagogique que les CFPA et la mise en œuvre de l'alternance rencontre les mêmes difficultés que dans les CFPA par manque d'adhésion des entreprises aux objectifs de formation ;

> Les instituts de formation professionnelle ou IFP. Leur mission est de former et de perfectionner les formateurs du secteur. Ils assurent en outre une assistance pédagogique multiforme au réseau des CFPA et des INSFP. Ils participent, en lien avec l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP), à l'élaboration des programmes d'enseignement ainsi qu'à leur adaptation, actualisation et diffusion.

En 2011, la formation professionnelle résidentielle était assurée au sein de 849 centres et 232 annexes pour un total de près de 280 000 places pédagogiques (Tableau 4). Les centres de formation professionnelle et d'apprentissage représentent la grande majorité des centres (**87%**) et des places pédagogiques (**82%**).

Tableau 4 : Evolution des établissements de formation professionnelle

	2004	2011
CFPA*	524	743
Annexe CFPA*	210	218
Capacités pédagogiques	162 860	228 480
Capacités d'internat	22 860	38 595
INFSP*	71	100
Annexe INFSP*	21	14
Capacités pédagogiques	31 380	45 825
Capacités d'internat 9	330	15 190
IFP*	66	
Capacités pédagogiques	2 120	2 150
Capacités d'internat1	160	1 200
Total	601	849
Annexe	231	232
Capacités pédagogiques	196 360	276 455
Capacités d'internat	33 350	54 985

Source : ONS, 2012

CFPA = Centre de Formation Professionnelle et d'Apprentissage

IFP = Institut de Formation Professionnelle

INFSP = Institut National Spécialisé de Formation Professionnelle



En ce qui concerne la formation professionnelle, l'effectif des stagiaires s'élevait en 2011 à plus de 500 000 stagiaires, tous modes de formations confondus (Tableau 5). Il y a une forte concentration des stagiaires dans un nombre réduit de branches (6 branches sur les 23), caractérisées par la baisse ou la stagnation de leurs activités. Le taux

de déperdition restait élevé et les abandons représentaient **90%** des déperditions. Parmi les facteurs à l'origine d'un tel constat, on peut citer le faible niveau de qualification des formateurs dont un tiers seulement sont des professeurs spécialisés de l'enseignement professionnel.

Tableau 5 : Effectifs de la formation professionnelle

	Formation résidentielle	Formation par apprentissage	Formation en cours du soir	Formation à distance
2004	225 723	170 968	22 922	13 771
2011	205 184	244 167	24 879	38 125

Source : ONS, 2012

Echecs et abandons dans le système éducatif algérien

En Algérie, les déperditions d'enfants scolarisés dans les cycles du primaire et du collège sont estimées à plus 500 000 par an⁷. Mais faute de données publiques sur ce phénomène, il est impossible d'analyser plus en détail ce problème. Les données de l'UNESCO sur les enfants non scolarisés en âge d'être à l'école primaire font état d'un chiffre de 30 000 ce qui donnerait un taux d'enfants non scolarisés inférieur à **1%**, taux difficilement crédible vue la situation d'échec scolaire en Algérie notamment pour les filles dans les régions rurales.

L'extrait suivant d'un rapport de la Banque Mondiale sur l'échec scolaire en Algérie donne des indications sur l'ampleur du phénomène :

«L'enseignement post-primaire est marqué par un taux d'abandon élevé après la dernière année de chaque cycle, par suite de l'échec aux examens et des multiples redoublements. Cette situation contraste avec celle du primaire où chaque wilaya conçoit habituellement ses propres examens de fin de cycle et où les taux de réussite avoisinent généralement les 80%. Cependant, en 2004-05, un nouvel examen national

a été introduit dans l'enseignement primaire, avec un taux de réussite de 53%. Les taux de redoublement sont inférieurs à 13% dans les premières années du primaire, mais ils augmentent aux points de passage en classe supérieure, à la première et à la dernière année de chaque cycle. En 2003-04, ces taux s'élevaient à 15% à la dernière année du primaire, et à 20% et 30% respectivement à la première et à la dernière année de l'enseignement moyen. On constate que les taux de redoublement sont plus élevés chez les garçons que chez les filles à tous les niveaux d'enseignement. Le taux de réussite à l'examen du brevet de l'enseignement moyen atteint environ 40%. Les disparités régionales au plan des taux de réussite au primaire et dans l'enseignement moyen sont assez prononcées et ont tendance à être étroitement corrélées. Les wilayas les moins performantes se trouvent en général dans le sud du pays, à la frontière avec le Sahara. Les performances des wilayas sont plus disparates au primaire (50 à 75% de taux de réussite) que dans l'enseignement moyen (37 à 50% de taux de réussite). » (Banque Mondiale, 2008).

⁷ Rapport de M. Mohamed Sahel, inspecteur de l'éducation nationale cité ici <http://www.algerie360.com/algerie/echec-scolaire-15-seulement-d%E2%80%99enfants-scolarises-accident-a-l%E2%80%99universite/>



L'enseignement supérieur

Le réseau universitaire algérien compte 92 établissements d'enseignement supérieur répartis sur 48 wilayas. Ce réseau est constitué 48 universités, 10 centres universitaires, 19 écoles nationales supérieures, 5 écoles normales supérieures, 10 écoles préparatoires et 3 classes préparatoires intégrées. La langue d'enseignement est, selon les domaines d'étude, soit le français soit l'arabe. Lorsque le français est la langue d'enseignement, les étudiants algériens se retrouvent devant une difficulté supplémentaire car l'enseignement primaire et secondaire est exclusivement en langue arabe. Aussi, ce sont les étudiants issus des régions du centre et du sud pauvrement dotés en enseignants de langue française qui éprouvent les plus grandes difficultés à suivre.

L'accès à l'université est ouvert aux titulaires du baccalauréat. La particularité du système d'enseignement supérieur algérien est qu'il est relativement généreux pour les étudiants. En effet, suite à l'indépendance, l'administration a eu besoin rapidement de cadres aussi pour attirer des jeunes vers l'enseignement supérieur, l'Etat a mis en œuvre un système d'aides directes via notamment des bourses et un système d'aides indirectes sous forme de subventions de diverses natures pour aider les étudiants dans leur vie quotidienne (transport, restauration, logement).

La graduation :

> *Le système classique* : il comporte, selon la nature des filières existantes, un cycle long (4 ans d'études) et un cycle court (3 ans d'études). Le cycle long prépare généralement au diplôme de licence, tandis que le cycle court permet d'aboutir au Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées (DEUA), bien qu'il puisse dans certains cas être couronné par un diplôme de licence. Dans un même département les deux cycles peuvent coexister.

> *Le système LMD* : la graduation correspond au niveau licence du système LMD.

Certaines subventions sont offertes à tous les étudiants sans conditions particulières, comme par exemple le transport ou la restauration. En revanche, d'autres sont offertes sous conditions, comme par exemple l'hébergement pour cause d'éloignement. Si les bourses sont offertes en fonction du revenu des parents, une très forte majorité des étudiants y a droit du fait d'un barème relativement généreux. En effet, les étudiants bénéficient d'une bourse allant de 1350 DA par mois si le revenu de leur parent n'excède pas 4 fois le salaire minimum à 900 DA par mois si leur parent ont un revenu qui n'excède pas 8 fois le salaire minimum. Ainsi, en 2011, 800 000 étudiants étaient boursiers de la graduation, soit **74%** des étudiants inscrits à ce niveau.

L'Algérie a intégré progressivement depuis 2004/2005 le passage au système LMD (Licence, Master, Doctorat). Cependant, cette transition ne concerne toujours pas tous les établissements. Par exemple, les cycles master n'ont été intégrés que depuis 2007. Aussi, deux régimes cohabitent dans l'enseignement supérieur : classique et LMD La formation universitaire est répartie entre deux niveaux : la graduation et la Post-graduation qui se déclinent dans le système en vigueur : classique et LMD.

La Post-graduation :

> *Le système classique* : il comporte deux paliers. Le premier cycle prépare au Magister (pour la plupart des disciplines), au Diplôme d'Etudes Médicales Spécialisées (DEMS) (pour les filières médicales) et dans certaines filières est assurée une formation au Diplôme de Post-Graduation Spécialisée (DPGS). Le second palier prépare au diplôme de doctorat (pour toutes les filières).

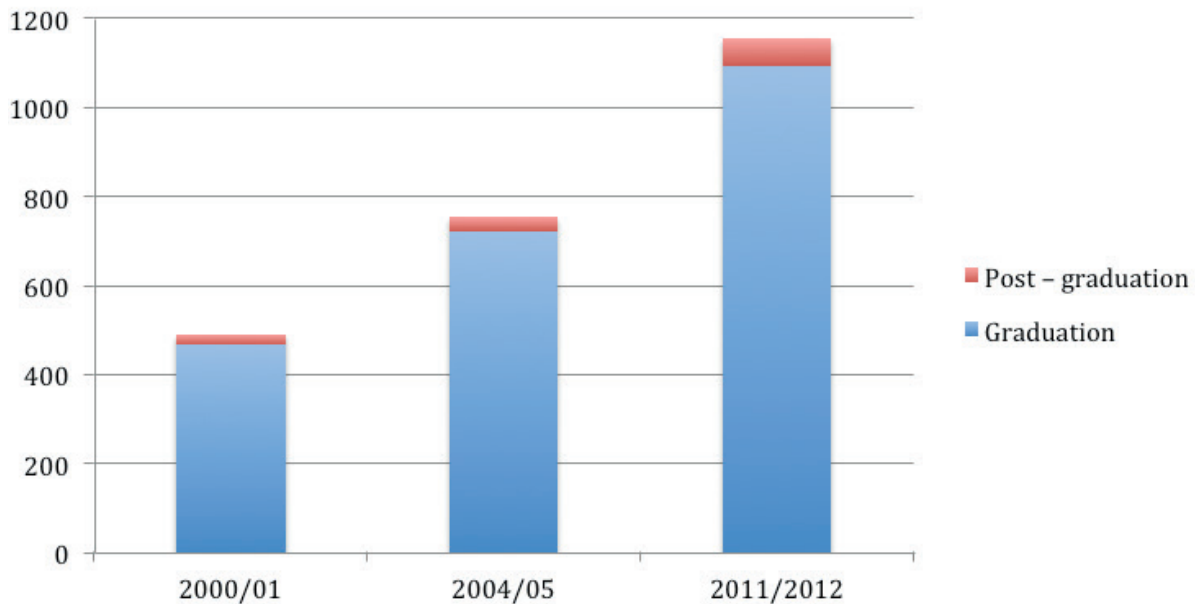
> *Le système LMD* : il comporte deux paliers également : le niveau master (obtenu en 2 ans) et le doctorat.



Près de 1,2 millions d'étudiants fréquentent l'enseignement supérieur, c'est 2,3 fois plus qu'en 2000 et **50%** de plus qu'en 2005. Les étudiants inscrits au niveau de la graduation constituent avec **94%** des effectifs la très grande majorité des étudiants. A noter que **60%** des étudiants sont des filles. Les deux tiers

des étudiants sont inscrits en sciences sociales et humaines, **20%** en sciences exactes et technologies, le solde étant réparti entre les sciences de la nature (**8%**) et les sciences médicales (**5%**). En 2011, près de 250 000 étudiants ont obtenu leur diplôme de graduation et 60 000 de post-graduation.

Graphique 3 : Effectifs des étudiants dans l'enseignement supérieur dans le champ du MESRS (en milliers)



Source : ONS, 2012

Conclusion



L'Algérie comme les autres pays du Maghreb a consenti d'importants efforts pour combler son retard en matière d'éducation de base. L'objectif quantitatif a globalement été atteint. Cependant, de nombreuses difficultés persistent notamment en termes de qualité d'éducation et de formation. Il est cependant difficile d'en mesurer l'ampleur vu le peu de données disponibles sur ce pays y compris en matière de taux de réussite aux différents examens scolaires tels le BAC. La formation professionnelle est largement sous évaluée, par conséquent les jeunes qui échouent dans le système scolaire standard n'ont pas de système d'enseignement alternatif pour acquérir une qualification.





OCEMO : Villa Valmer
271 Corniche Kennedy F – 13007 Marseille - FRANCE

www.ocemo.org



labellisé par :



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط